

SEPVRET, L'ANCIEN TEMPLE

(79120) canton de Lezay

En 1858, la Commune de Sepvret ne possède ni temple, ni église, ni école, ni mairie. Mais depuis 1817, le peuple sans autorisation préalable, rémunère un instituteur qui enseigne dans une maison pendant l'hiver. Certains voudraient que la commune construise l'école avant le temple !

Le 10 août 1858, le conseil municipal de Sepvret, réuni en séance extraordinaire avec les plus imposés de la commune, tranche la question de conscience. Il décide de construire un temple, vote une contribution extraordinaire et demande au Préfet de bien vouloir en faire la demande d'autorisation au ministre de l'instruction publique et des cultes.

La population est en effet à très forte majorité protestante : 1.176 âmes protestantes sur une population de 2.126 habitants, soit 95,9%. Et les cultes ont lieu en plein air...

C'est le résultat d'une *longue résistance pacifique* aux lois intolérantes de Louis XIV qui se résume dans le ministère de Jean **Berthelot, le Huguenot insaisissable**, laboureur à Fombedoire. Le défi de ce paisible prédicant est connu grâce à un manuscrit rédigé par son neveu et retrouvé en Hollande, à la bibliothèque de Leyde, par feu le pasteur Rivierre qui en souhaita l'édition. Ce qui fut fait par Geste éditions en 1995, sous le titre : Berthelot. Le huguenot insaisissable.

Le 31 octobre 1858, le Conseil municipal et les plus forts contribuables approuvent le plan du temple et le devis remis par les architectes : GODINEAU et BIZARD.

Il fallut plusieurs années de négociations financières entre la commune, le département et l'Etat avant de commencer les travaux. Il faudra faire des économies dont la tourelle et la chaire feront les frais.

Le 25 avril 1861, le maire et l'architecte seront autorisés à signer l'adjudication auprès de M. Mélin Pierre, maître tailleur de pierres et entrepreneur résidant à Melle.

En mars 1863, le temple sera achevé, mais le PV de réception des travaux est daté du 5 mai 1869. Le dossier de la construction est clos.

Un deuxième dossier va s'ouvrir lorsque le temple aura 35 ans. En effet, par lettre du **24 avril 1898,** le pasteur Benjamin BENIGNUS, au nom du Conseil presbytéral, demande à la commune de procéder à des réparations urgentes à faire sur le temple.

L'exode rural, le phylloxéra, la loi de séparation de l'église et de l'Etat de décembre 1905, vont considérablement changer la situation. La population restante ne pouvant pas rémunérer un pasteur. Un premier regroupement aura lieu avec les églises de Chenay et Chey où résidera un pasteur.

En 1963, la population diminuant ainsi que la pratique religieuse, les regroupements s'accéléreront pour créer l'Association culturelle de l'Eglise réformée de Lezay-Couhé. C'est à dire un unique Conseil presbytéral. Heureusement, routes goudronnées et automobiles permettront de relever le défi, malgré bien des souffrances.

Le 5 octobre 1973, le conseil municipal, dans l'impossibilité d'entretenir le temple dont la toiture est en mauvais état, décide de le vendre. Interrogé par le maire, puis par le Préfet, le pasteur Souillol communiquera le 15 novembre 1973, l'accord du Conseil presbytéral, pour la désaffectation et la vente du temple.

Ce qui sera fait **le 15 mars 1974,** en bonne et due forme devant le notaire de Lezay qui procédera à la vente à un agent immobilier de Melle.